

N°62, Avril 2024

Directrice de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia DECERLE, Hugo ROCH

Impression municipale à 730 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – 6 place de l'Église (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 [accueil@conches-sur-gondoire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondoire.fr)

Astreinte technique : 06.56.70.43.34

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Le samedi de 9h à 12h.

site internet : [www.conches-sur-gondoire.fr](http://www.conches-sur-gondoire.fr)



Mairie de Conches sur Gondoire



[mairiedeconchessurgondoire](https://www.instagram.com/mairiedeconchessurgondoire)



C'est avec une immense tristesse que nous vous faisons part de la disparition de Michel Perez, agent des services techniques, bien connu et apprécié dans la commune depuis 18 ans, décédé des suites d'une longue maladie.

Nous renouvelons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

## PETITS DÉJEUNERS CITOYENS

- **Samedi 6 avril** : au Tennis, sur la petite esplanade côté courts extérieurs de 9h à 12h,
- **Samedi 4 mai** : devant la mairie de 9h à 12h,
- **Samedi 1<sup>er</sup> juin** : dans l'école Gustave Ribaud de 9h à 12h.



## PERMANENCES DU MAIRE

- 27 avril 2024 de 9h à 12h.

Uniquement sur rendez-vous.  
Inscriptions par mail à [marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr](mailto:marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr)  
ou au 01 64 02 26 17.



## DÉJEUNER ET SPECTACLE POUR LES SENIORS LE VENDREDI 17 MAI



Vous habitez Conches ? Vous êtes nés avant le 31 décembre 1959 ? Alors réservez votre déjeuner et après-midi du 17 mai ! Nous avons opté pour une nouvelle formule qui ne manquera pas de vous ravir tant par la qualité du repas que par celle de la pièce de théâtre qui vous sera proposée ! N'oubliez pas de vous inscrire rapidement, la capacité de la salle étant limitée. Les inscriptions se feront, en Mairie, du 15 avril au 13 mai auprès de Marie Berzin.



Une participation vous sera demandée :

- 12 euros pour les plus de 65 ans,
- 45 euros pour les conjoints de moins de 65 ans
- 55 euros pour les personnes accompagnatrices.

**Le règlement se fera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.**

NB : le lieu se trouvant à proximité, aucun bus n'est prévu. Possibilité de covoiturage, à évoquer lors de l'inscription.



## Rentrée scolaire 2024

Afin d'organiser au mieux la prochaine rentrée scolaire, les parents sont invités à inscrire au plus tôt les nouveaux enfants en maternelle et en élémentaire.

Vos enfants sont inscrits dans un établissement privé ou suivent un enseignement à domicile, merci de prévenir la Mairie par mail ([marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr](mailto:marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr)) ou par téléphone au 01.64.02.26.17.

## VOS LIGNES DE BUS

### CHANGENT DE NUMEROS



A partir du 22 avril 2024, la ligne 02 deviendra la **ligne 2224** et la ligne 26 deviendra la **ligne 2226**.

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/nouvelle-numerotation-regionale-reseau-bus-ile-de-france>

## CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mars est disponible sur le site de la commune, au lien suivant : [https://www.conches-sur-gondoire.fr/media/www.conches-sur-gondoire.fr\\_deliberations-executoires-du-cm-du-14.03.2024.pdf](https://www.conches-sur-gondoire.fr/media/www.conches-sur-gondoire.fr_deliberations-executoires-du-cm-du-14.03.2024.pdf)



Prochain conseil municipal : le jeudi 11 avril à 19 heures en Mairie.



## ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Les élections européennes auront lieu **le dimanche 9 juin 2024**. La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ces élections européennes, que ce soit dans les consulats ou dans les mairies, est fixée au vendredi 3 mai 2024. Les démarches en ligne sont à faire sur [service-public.fr](http://service-public.fr) en joignant la copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture de mobile).

## DISTRIBUTION DE NICHOURS

### LE SAMEDI 4 MAI



Où ? Sur le parvis de la Mairie.  
Quand ? Samedi 4 mai de 10 à 12h. Des nichours en bois gratuits et prêts pour accueillir les oiseaux de vos jardins (rouges-gorges, bergeronnettes, mésanges charbonnières, mésanges bleues, ...) seront distribués aux Conchois qui se seront inscrits avant le 30 avril auprès de [marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr](mailto:marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr).

Des explications pourront être fournies lors de la remise.



## TRAVAUX SUR LA RD10



L'interconnexion du réseau de chaleur de Marne et Gondoire, entre Bussy et Lagny, avance à grands pas. Ces travaux de grande envergure devraient se terminer avant l'été 2024.

## FRELON ASIATIQUE

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a engagé une nouvelle fois la convention avec l'association DEFAS.

Pour rappel :

La demande doit être effectuée avant l'intervention (aucun remboursement de frais engagés au préalable ne sera effectué).



Les interventions ne sont prises en charge que sur le territoire des **communes de Marne et Gondoire**.

Les interventions ne sont prises en charge que pour la destruction de nids de **frelons asiatiques**.

Concernant la procédure, il convient de remplir le formulaire sur le site de Marne et Gondoire à ce lien :

[https://www.marneetgondoire.fr/espaces-naturels-et-biodiversite/demande-d-intervention-frelons-asiatiques-1895.html?fbclid=IwAR1oYlvWjqXl1y2\\_9IzoO2buXz3O8K7qtqR\\_xLclSKEgBuskH0gZr1H\\_0E](https://www.marneetgondoire.fr/espaces-naturels-et-biodiversite/demande-d-intervention-frelons-asiatiques-1895.html?fbclid=IwAR1oYlvWjqXl1y2_9IzoO2buXz3O8K7qtqR_xLclSKEgBuskH0gZr1H_0E)

Lorsque le nid se situe sur du domaine public, il revient aux communes de remplir le formulaire (prévenir la Mairie si vous constatez la présence d'un nid).

Lorsque le nid se situe sur du domaine privé, il revient aux particuliers de remplir le formulaire.

## SIETREM :

### LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Le SIETREM a intégré un nouvel outil sur son site internet et son application mobile afin de permettre aux habitants de trouver les Points d'Apport Volontaire (PAV) les plus proches de chez eux :

<https://www.sietrem.fr/je-gere-mes-dechets/je-trie-mes-dechets/les-bacs-et-les-points-dapport-volontaire/la-carte-des-points-dapport-volontaire/>

Cette cartographie recense les PAV pour les biodéchets, cartons, emballages et papiers, ordures ménagères, textiles (uniquement ceux présents en déchetteries) et verre.

**Nous n'avons pas reçu d'expression de l'opposition ce mois-ci.**